

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur **le maire Claude Frappier**. Les élu(es) par acclamation, à l'échéance de la période de mise en candidature en vue de l'élection du 7 novembre prochain, sont tous présents. Il s'agit de **madame Claire Boucher** (siège #1), **monsieur Jacques Frappier** (siège #2), **monsieur Michel Bernatchez** (siège #3), **monsieur Nicholas Lalonde** (siège #4), **madame Annie Bellemare** (siège #5) et **monsieur Mario Lessard** (siège #6). Il n'y a personne dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2021, et celui de la séance d'ajournement du 14 septembre 2021, ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Suite au processus d'appel d'offres publiques pour **la vente par la Municipalité des lots 5334131 et 5335008 du Cadastre du Québec**, le 2461 chemin de la Belle-Montagne, et l'acceptation, par le Conseil municipal lors de la séance d'ajournement du 18 septembre dernier, de l'offre soumise par madame Carmen Savard au prix de 9 600 \$, taxes applicables en sus, l'acheteuse devait notamment faire faire un plan de localisation des lots concernés et accorder une servitude permanente à la MRC de Maskinongé relativement à la présence d'une station hydrométrique sur place. Ces conditions étant remplies, il a été résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'acte de vente et de désigner les signataires autorisés pour représenter la Municipalité.
7. Conformément à une disposition du *Code municipal du Québec*, **le secrétaire-trésorier a procédé au dépôt de deux états des revenus et des dépenses comparatifs**. De façon générale, le premier état compare le début de l'exercice financier courant à celui de l'année dernière et le deuxième, la prévision des revenus et de dépenses d'ici la fin de l'année courante avec ceux prévus au dernier budget. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de ces états comparatifs.
8. Suite à la tenue de l'élection fédérale du 20 septembre dernier, il a été résolu à l'unanimité que **le Conseil municipal félicite sincèrement monsieur Yves Perron qui a été réélu député de la circonscription de Berthier-Maskinongé**, et l'assure de son entière collaboration.
9. Étant donné qu'il avait décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat comme conseiller, **il a été résolu à l'unanimité de remercier sincèrement monsieur André St-Louis pour l'ensemble**

du travail effectué et tous les services rendus au cours des deux derniers mandats, le dernier des deux ayant pris fin le 1er octobre, à l'échéance de la période de mise en candidature en vue de l'élection du 7 novembre 2021.

10. Pour le secteur de l'administration générale, la Municipalité a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de valeurs approuvées de la proportion médiane et du facteur comparatif applicables au rôle d'évaluation de la Municipalité pour l'exercice 2022.

Sécurité publique

11. La Municipalité prévoit **la formation de deux pompiers** au programme *Pompier I* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, et un programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires est disponible par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé. Il a donc été résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans ce contexte pour ce projet de formation de deux pompiers.
12. Pour le secteur de la sécurité publique, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Transport

13. **La Municipalité projette d'effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde.** À l'heure actuelle, tout comme ce sera le cas après que les travaux soient complétés, ces propriétaires riverains voient des parties de ponceaux traversant le chemin reposer sur leur propriété. Alors qu'il était entendu que pour soumettre une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), une entente de servitude signée avec certains propriétaires riverains devait être obtenue - ce qui a été fait -, il s'avère maintenant que la Municipalité doit plutôt faire l'acquisition des parcelles de terrain concernées. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité à autoriser la direction générale à entreprendre immédiatement les démarches nécessaires pour faire l'acquisition de propriétaires riverains, les superficies requises pour permettre la réalisation des travaux majeurs prévus.
14. Pour le secteur du transport, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Hygiène du milieu

15. Pour le secteur de l'hygiène du milieu, il a été mentionné que le *Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030* a été adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé lors de sa séance du 8 septembre 2021, et que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, a fait part de son budget et de ses tarifs pour l'année 2022.

Santé et bien-être des citoyens

16. Étant donné que le besoin d'établir **un nouveau bail de location avec le CPE Les services de garde Gribouillis** se faisait sentir, il a été résolu à l'unanimité de signer ce nouveau bail pour l'étage complet de l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche et ce, pour une entrée en vigueur immédiate et jusqu'au 31 décembre 2031.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder l'aide financière demandée au montant de 384 \$ par **Moisson Mauricie / Centre-du-Québec**.
18. Pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Aménagement, urbanisme et zonage

19. Pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, il n'y avait pas de décision à prendre ni d'information additionnelle.

Culture et loisirs

20. Pour le secteur de la culture et des loisirs, de l'information a été donnée concernant l'activité *Le Party des Guimauves Géantes* qui aura lieu les 16 et 17 octobre 2021, entre 10 h et 16 h.

Autres sujets

21. Il n'y avait pas de public dans la salle et aucune demande écrite ou autre n'a été reçue.
22. Par vote unanime, la séance a été levée.